

SÉMINAIRE

**M**  **RÉMI**  
MOBILITÉS, RÉSEAUX, MIGRATIONS

Vendredi  
**25**  
Janvier 2019

Équipe organisatrice :  
Missaoui Hasnia-Sonia (MCF Sociologie),  
Stéphanie Lima (MCF Géographie),  
Lucine Endelstein (CR Géographie),  
Olivier Pliez (DR Géographie)  
Fatima Qacha (MCF Sociologie)

UNIVERSITÉ TOULOUSE - JEAN JAURÈS  
Maison de la Recherche, Salle D31 (Buffet D28)

Séance  
**2**

# *Mobilités contraintes dans les politiques migratoires.*

Intervenant-e-s :

**Bénédicte MICHALON**, CR Géographie CNRS, UMR 5319, Bordeaux Campus.

« *Déplacer pour contrôler : les usages du déplacement dans les politiques migratoires des pays européens* »

Les déplacements forcés de population sont souvent abordés comme les conséquences d'événements et de situations politiques initialement indépendants de la question migratoire elle-même, conflits et guerre, événements climatiques, pauvreté... Or, l'étude des politiques migratoires des pays européens attire l'attention sur des formes moins connues de déplacements contraints, provoquées par ces politiques elles-mêmes et par les dispositifs techniques qui les accompagnent. Loin de ne représenter qu'une facette marginale du contrôle des migrations internationales, ces « mobilités gouvernementales » (Gill, 2009) en constituent en réalité à la fois un outil fort prisé et une finalité propre, ce qui nous amènera à poser l'hypothèse d'un gouvernement par le déplacement.

Le propos déclinera plusieurs registres d'organisation et de concrétisation de ces déplacements par les politiques migratoires : la (re)mise en circulation, la dispersion, le ralentissement, l'empêchement et la punition. Loin de s'opposer à l'immobilisation, ces mobilités particulières, imposées par les autorités, prennent appui dessus : le confinement des personnes en migration va en général de pair avec leur déplacement.

**Annalisa LENDARO**, CR Sociologie CNRS, CERTOP, UMR 5044.

« *Enquêter sur le pouvoir discrétionnaire de l'État à ses frontières: un programme de recherche* »

Il s'agit ici de présenter le projet ANR DisPow, qui s'intéresse aux formes que peut prendre le pouvoir discrétionnaire de l'État à travers la mise en œuvre des politiques de contrôle des frontières, et surtout aux résistances à ce pouvoir qui peuvent s'observer dans trois territoires emblématiques: la frontière franco-italienne, le Calais, et la frontière basque. Elles s'incarnent en des pratiques d'interprétation et de contournement de la règle, qui défient la légitimité des politiques migratoires contemporaines. Délits de solidarité, actes de désobéissance, révoltes et manifestations de dissensus: DisPow analyse ces pratiques de résistance en s'intéressant notamment à leur transformation en controverses socio-juridiques.